



Un territoire riche de ressources, dont il faut prendre soin pour bien vivre

Pour la quatrième fois, le territoire du Pilat procède à la révision de sa charte en vue de solliciter le renouvellement de son classement en tant que Parc naturel régional.

Ce classement a été délivré par l'État en 1974 exclusivement aux 40 communes de la Loire qui composent le Parc actuel.

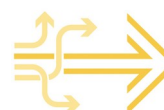
En 1977, une première extension à 5 communes du Rhône (Tupin-et-Semons, Trêves, Condrieu, Les-Haies et Longes) est intervenue, puis une deuxième en 1996 pour 4 autres communes du Rhône (Ampuis, Loire-sur-Rhône, Échalas et Saint-Romain-en-Gal), une troisième en 2019 avec Saint-Cyr-sur-le-Rhône et enfin une dernière en 2021 avec Sainte-Colombe.

Aujourd'hui, c'est sur un périmètre élargi à tout ou partie des communes de Givors (69), Saint-Romain-en-Gier (69), Le Chambon-Feugerolles (42), 15 communes ardéchoises et 6 communes de la Haute-Loire que le travail d'élaboration d'une nouvelle charte se réalise. En effet, il a été considéré que le périmètre de ce qui est communément appelé massif du Pilat pouvait gagner en cohérence et le projet de développement durable gagner en ambition et qualité au travers de cet élargissement. Cet élargissement a pu au cours de l'histoire être souhaité par l'État ou par la Région pour des raisons biogéographiques. Aujourd'hui il est concrètement mis au travail.

La richesse patrimoniale de ce territoire et sa diversité restent une réalité et s'accroissent encore avec son élargissement au Sud. Les pressions que le territoire subit (pression urbaine ou désertification selon l'éloignement de la commune vis à vis des villes ou son dynamisme socio-économique) et qui ont décidé de son classement en tant que Parc dès les années 1970 restent à l'œuvre même si elles s'exercent un peu différemment au regard des enjeux climatiques notamment.

Les collectivités qui administrent ce territoire, mais aussi la plupart des administrés rencontrés lors des premiers temps de concertation, restent en majorité motivées pour obtenir ou renouveler un classement en tant que Parc. Ce classement vise la reconnaissance de leur volonté de conserver un caractère rural à ce massif et ses piémonts, de se fixer des exigences pour concilier activités humaines et préservation des patrimoines et d'améliorer la qualité de vie sociale et économique du territoire.

Pour aider à la définition de ces ambitions sur la période 2026-2041, un diagnostic du territoire a été réalisé pour partie en régie par le Syndicat mixte du Parc au regard de données en provenance notamment de l'Insee ou d'autres études qui ont pu être conduites par différents acteurs. Ce diagnostic vise également à évaluer l'évolution du territoire sur les dix dernières années. Le résumé qui en est fait ci-après tente quelques approches prospectives.



Ce résumé est bien évidemment très globalisant et concerne un territoire de 75 communes à cheval sur 4 départements et sur 9 EPCI.

Par ailleurs en dernière page du présent document, le diagnostic est résumé selon la logique Atouts-Faiblesses-Opportunités-Menaces, les deux premiers items étant relatifs à des facteurs internes et les deux derniers à des facteurs externes au territoire.

Un territoire attractif en interaction avec les villes, agglomérations et métropoles de proximité

Le territoire du Pilat reste attractif avec une augmentation moyenne de sa population de +0,7 % par an (période 2008-2018). Cette augmentation est majoritairement due au desserrement des villes de proximité.

Elle ne concerne pas toutes les communes. Elle est inégale d'une commune à l'autre.

En effet, certaines communes perdent des habitants du fait notamment d'un manque d'emplois locaux ou d'emplois accessibles à coût économiquement supportable (mais ce ne sont pas forcément les seules causes).

Les communes éloignées des centres urbains, situées sur les secteurs les plus montagneux du périmètre d'étude sont les plus concernées.

Les EPCI accueillant le plus d'habitants sont celles de Saint-Etienne-Métropole, de la Communauté de communes du Pilat rhodanien, d'Ardèche et de Vienne-Condrieu-Agglomération alors que globalement, sur le territoire de la Communauté de Communes des Monts du Pilat et des Communautés de communes de la Haute Loire, il n'y a pas d'augmentation de population.

D'un point de vue touristique, une majorité de visiteurs est issue des villes de proximité. Le Pilat, lieu de ressourcement, est plus souvent perçu comme un territoire d'activités de pleine nature. L'économie touristique générée par cette fréquentation pourrait être plus importante (le tourisme représente moins de 3 % des emplois), notamment sur la partie ardéchoise.

Par ailleurs, de nombreuses ressources profitent au territoire et alimentent, pour partie, les villes de proximité :

- en eau. Le Pilat compte 11 barrages d'eau potable¹ dont 10 sont gérés par Saint-Etienne-Métropole et 1 par Annonay-Rhône-Agglomération
- en produits agricoles. Ainsi, les projets alimentaires territoriaux des métropoles stéphanoises et lyonnaises se font en associant le Syndicat mixte du Parc du Pilat. Plusieurs points de vente agricole collectifs se situent aux portes du massif du Pilat. Les capacités actuelles de l'agriculture du Pilat à alimenter les consommateurs en filière courte sont déjà largement exploitées.
- en produits forestiers. A l'horizon 2025-2030, le territoire regroupant le Pilat et l'agglomération stéphanoise n'est pas en capacité de répondre à ses propres besoins en bois énergie².

Une optimisation de la ressource en bois est possible en améliorant :

- la mobilisation de cette ressource,
- l'organisation de sa consommation et
- la structuration de ses producteurs.

1. Dont le barrage du Gouffre d'Enfer qui a plutôt une fonction d'écrêteur de crue.

2. Étude réalisée en 2021, dans le cadre de la démarche Territoire à Énergie Positive et de la Charte Forestière du Pilat en lien avec Saint-Etienne-Métropole.



- en agréments paysagers et naturels. Le Pilat est considéré comme un territoire de nature préservée aux paysages magnifiques, propice pour les habitants du territoire et des alentours au ressourcement et aux activités de pleine nature. Ces ressources non mesurables sont pourtant essentielles dans un contexte de besoin de nature grandissant.
- en produits manufacturés issus de traditions industrielles encore prégnantes sur le territoire tant en termes de savoir-faire que d'emplois (travail des métaux, textile, plasturgie, agro-alimentaire,...)

Parce que moins densément peuplé que les villes alentours, le Pilat accueille plusieurs projets d'infrastructures à fort impact paysager (production ou transport d'énergie, carrière de roche massive ...) qui alimentent également les villes de proximité. Si le territoire souhaite conserver ses paysages, comme une « ressource » sur laquelle bâtir une partie de son développement, il conviendra de veiller à ne pas saturer le Pilat par de tels aménagements ou à être très exigeant quant à la qualité de ces aménagements.

Un nécessaire dialogue construit et nourri est à poursuivre, à intensifier avec les villes, agglomérations et métropoles au-delà de la seule adhésion de ces dernières au syndicat mixte du Parc.

En effet, si l'origine du classement du Pilat en tant que Parc naturel régional est le fait des urbains, qu'attendent-ils aujourd'hui de ce territoire ? Ces attentes sont-elles en phase avec celles des communes du Pilat et avec les capacités du territoire lui-même ?

Un territoire au taux d'activité supérieur à la moyenne nationale mais où l'emploi local se réduit

Le taux d'activité 2018 sur l'ensemble du périmètre d'étude est de 77,3 % contre 74,4 % en moyenne au niveau national. Autrement dit, le taux de chômage sur le Pilat est inférieur à la moyenne nationale.

Les villes de proximité offrent de l'emploi pour deux tiers des actifs résidents dans le Pilat.

Si le territoire gagne des habitants, ce n'est pas du fait de sa capacité à fournir de l'emploi. La plupart des actifs (80 % d'entre eux) qui s'installent dans le Pilat conservent leur travail à l'extérieur.

Ces nouveaux habitants ne contribuent pas à faire augmenter de manière significative l'activité économique du Pilat. Ils se fournissent principalement en ville, là où ils ont conservé leur travail.

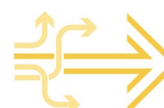
Le nombre d'actifs navetteurs (sortant mais aussi entrant dans le territoire) a encore augmenté par rapport à la période précédente. Le déséquilibre entre actifs résidents et emplois proposés s'est creusé. Il induit des déplacements domicile-travail de plus en plus nombreux avec l'extérieur du territoire (+ 9,7 % entre 2008 et 2018 sur le périmètre actuel du Parc).

Si deux tiers des actifs travaillent à l'extérieur du Pilat, 4 emplois du Pilat sur 10 sont occupés par des personnes n'y résidant pas.

Une majorité de ces déplacements domicile-travail se fait en voiture.

En faisant un peu de prospective, le coût de ces déplacements risque de s'accroître fortement, au point que seules les personnes à haut revenu seraient en capacité de le supporter. Le Pilat pourrait alors perdre en habitants. Si le recours au télétravail peut atténuer ce phénomène, la question de la mobilité reste posée : on ne se déplace pas uniquement pour aller travailler (en moyenne, en France, seul 1/4 des déplacements concerne le travail), surtout si les services ne sont pas disponibles à proximité.

Le prix du foncier bâti ou à bâtir a augmenté dans les communes les plus prisées. Et le foncier disponible pour la construction de maison individuelle avec jardin qui reste un idéal pour la très grande majorité des français se fait de plus en plus rare.



Ainsi aujourd'hui certaines communes du Pilat ne sont quasiment plus accessibles aux ménages à faible, voire moyen, revenu.

Le Pilat accueille également de nombreux retraités, mais ce n'est pas la seule explication au vieillissement constaté de la population.

La proportion des personnes âgées de 20 à 30 ans est très faible sur notre territoire, les personnes entre 18 et 24 ans quittent le territoire pour aller faire leurs études supérieures ailleurs et ne sont pas en capacité de revenir rapidement.

Le territoire est donc plus attractif pour les personnes à revenu élevé, ce qui tend à réduire la mixité sociale.

Que les communes se résidentialisent ou se désertifient, elles ont majoritairement toutes le même souci : une perte d'emploi local.

Autrefois, le Pilat travaillait déjà pour une clientèle située dans les villes, ce travail s'exerçait cependant sur place.

Aujourd'hui les emplois locaux productifs continuent à diminuer et ne sont pas compensés par la création d'emplois nouveaux dans le domaine de l'économie résidentielle.

Le calcul du « Pilat Indice Bonheur » montre qu'il fait bon vivre sur notre territoire, mais révèle également une aspiration des habitants à pouvoir travailler sur place.

Pour mémoire, ce PIB est une « innovation » de la Charte actuelle. Pour ses 40 ans, en 2014, le Parc du Pilat a mesuré son PIB : Pilat Indice Bonheur. Suivant une méthode expérimentale et basée sur une enquête auprès des habitants et visiteurs du Pilat, le PIB avait été évalué à 83,3 sur 100. En 2020, en reprenant la même méthode d'enquête basée sur le sentiment d'un territoire de bien-être ... d'un point de vue familial ; d'un point de vue personnel ; d'un point de vue professionnel ; le calcul du PIB s'établit à 84,5.

Si le sentiment que "Le bonheur est dans le Pilat" pour les habitants du Parc n'a pas évolué, il a légèrement augmenté pour les non habitants en 2020 par rapport à 2014. Il reste moins important pour ces derniers que pour les habitants du Pilat.

Quelques communes se distinguent cependant. C'est notamment le cas de Saint-Bonnet-Le-Froid. Grâce à l'esprit d'entrepreneuriat d'une famille attachée à sa commune, ce village pourtant enclavé connaît un dynamisme économique basé sur des ressources locales : un savoir-faire culinaire, une nature préservée et des champignons.

Un territoire qui a su lutter contre la consommation foncière mais qui accroît son anthropisation

Selon la Chambre régionale des comptes dans son rapport de décembre 2021 concernant le périmètre actuel du Parc, la consommation foncière sur ce périmètre s'élève en moyenne à 19,16ha/an sur la période 2006-2018 alors qu'elle était de 38,62ha/an sur la période 1990-2006. Elle aurait donc été réduite de moitié, conformément à un des objectifs de la Charte actuelle du Pilat.

A titre de comparaison, ce même rapport précise que, sur les Parcs naturels régionaux de la région (hors Volcans d'Auvergne, Haut-Jura et Aubrac), l'artificialisation des sols a progressé de 17% de 2006 à 2018 alors que cette évolution est limitée à 8,4% sur le Pilat (périmètre actuellement classé) bien que sa croissance démographique soit supérieure à la moyenne des Parcs, soit +0,8 % en nombre d'habitants par an pour le Pilat contre +0,4 % pour les autres Parcs.

Cette consommation n'a pas été analysée encore sur les communes ardéchoises et altiligériennes.

Les actions en faveur de la biodiversité ou du développement durable ont été plus nombreuses que lors de la précédente charte, y compris sur les communes ardéchoises et altiligériennes, et sont le fait d'un nombre d'acteurs encore plus diversifié qu'avant.



Malgré ce ralentissement observé de la consommation foncière et une volonté d'accentuer les efforts de préservation de l'environnement, une tendance à l'anthropisation des espaces est toujours d'actualité :

- des plantations de résineux exogènes qui augmentent en superficie, au détriment de milieux ouverts plus naturels (landes, friches ou prairies naturelles),
- une perte de zones humides, notamment par le développement de la sylviculture, des prairies temporaires ou de cultures annuelles,
- une extension de la vigne au détriment de milieux naturels à fort intérêt écologique comme les pelouses sèches ou forêts de pentes,
- une baisse de la qualité écologique de nos cours d'eau (du fait d'une forte anthropisation combinée aux effets du changement climatique) alors que la qualité chimique a été bien améliorée
- une surfréquentation touristique dans certains lieux (surtout ressentie depuis la pandémie)
- une consommation foncière à mieux maîtriser dans les communes les plus petites.
- un urbanisme qui, dans certains endroits, manque de qualité et nuit à l'attractivité du territoire
- ...

Un territoire de diversité dont la cohérence culturelle n'est pas toujours perçue

Le territoire présente comme atout sa forte diversité écologique et paysagère mais également économique. Si l'agriculture et la sylviculture marquent bien les paysages, les entreprises (hors agriculture et sylviculture) du territoire relèvent pour une part importante des secteurs de l'industrie manufacturière, de la santé et de l'action sociale, de la construction, du commerce, des transports et de l'hébergement et de la restauration.

Longtemps considéré comme une juxtaposition de micro-territoires orientés vers des bassins de vie distincts, ce territoire a sa logique propre. Un certain nombre de faits géographiques et historiques fondent une "identité" :

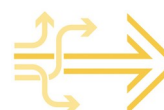
- un "pays atelier", fournisseur des villes dans bien d'autres domaines que les produits agricoles : le bois d'échafaudage pour les mines, la "clinaillerie" pour les mines et l'industrie sidérurgique, le textile,
- une activité du textile concernant l'ensemble du territoire fédératrice dont le souvenir reste très vivace dans l'esprit du Pilatois,
- une population qui a su trouver des moyens d'ouverture bien que les reliefs aient pu par le passé jouer le rôle d'une barrière géographique entre le rhodanien et le ligérien notamment,
- la notion de "Pilat" très prégnante et largement partagée, bien qu'elle ne repose pas exactement sur le nom d'une montagne. Pour preuve, le nombre d'occurrences du mot « Pilat » dans les raisons sociales des entreprises et des associations quel que soit leur secteur d'implantation.

Un contexte mondial et national auquel bien évidemment le Pilat n'échappe pas

Le Pilat subit, comme tous les autres territoires, plusieurs crises : économique, écologique et climatique.

La précédente Charte du Parc abordait déjà clairement la nécessité de s'adapter aux changements climatiques.

Des chantiers ont été conduits et sont encore conduits dans ce sens par les différents signataires de la charte au travers, par exemple, des démarches Territoire à Énergie Positive ou des projets agro-environnementales et



climatiques. L'évaluation à mi parcours de la charte avait cependant identifié la nécessité d'accentuer les actions en faveur de l'adaptation au changement climatique.

Depuis plus d'une dizaine d'années, une grande part du territoire est en situation de déficit hydrique l'été. L'accès à la ressource en eau est déjà un sujet abordé sur le territoire par les collectivités, notamment au travers de Plan de gestion de la ressource en eau .

Cette préoccupation va devenir grandissante et il est nécessaire d'engager des actions encore plus fortes pour réduire les consommations d'eau sur le territoire.

Le Pilat reste également grand consommateur d'énergie fossile (qui représente 57 % de nos consommations énergétiques) le transport routier restant la principale source de consommation d'énergie (34%) suivi de très près par le résidentiel (33%). La sobriété dans la consommation énergétique même si notre consommation est inférieure à la moyenne régionale, la production d'énergie renouvelable avec des retombées locales sont à développer au-delà des actions déjà entreprises, malgré des volontés locales pas toujours concordantes, des soutiens financiers complexes à mobiliser et des consciences pas toujours prêtes au changement...

La crise écologique est également visible dans le Pilat : les espaces s'artificialisent, la faune et la flore associées sont en constante régression.

Pourtant, le Pilat est toujours un espace d'accueil de la biodiversité, par sa mosaïque de milieux naturels. Le territoire reste un refuge pour les espèces, notamment au regard des espaces alentours qui subissent des changements encore plus drastiques. Ce rôle de réservoir de biodiversité est à maintenir et à renforcer afin d'accompagner la faune et la flore au travers de la crise écologique globale. Cette responsabilité du territoire influe sur de nombreux domaines : maintien d'espaces forestiers et agricoles de qualité, maîtrise du foncier et de l'anthropisation des milieux, préservation des milieux fragiles... Ces objectifs n'incombent pas aux seuls gestionnaires des espaces (agriculteurs, forestiers...) mais doivent être portés par l'ensemble des habitants et acteurs socio économiques du territoire et des alentours. Pour soutenir une agriculture ou une sylviculture durables, qui respectent les sols, l'eau, l'environnement, la biodiversité et la saisonnalité, il est nécessaire de favoriser des modes de consommation responsable.

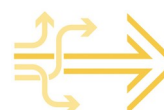
D'un point de vue social, la vie publique est comme partout ailleurs concernée par l'archipellisation de la société et influencée par les médias modernes.

Toutefois, dans le territoire, la vie sociale reste dynamique. Par ailleurs, plusieurs collectifs plus ou moins formalisés ont émergé pour impulser des dynamiques collectives dont les objectifs concordent souvent avec ceux de la Charte du Parc, mais sans forcément que des liens s'établissent avec le Syndicat mixte du Parc. Cette forte capacité d'auto-organisation des acteurs non institutionnels est un atout du Pilat, déjà mis en avant dans le cadre de la révision précédente de la charte.

Le Pilat est donc bien un territoire riche de ressources, pas toujours identifiées ou reconnues. Celles-ci doivent être valorisées afin de générer de l'emploi local et préservées pour la qualité de vie.

Le Pilat doit rester une terre de diversité, sur le plan naturel, paysager, économique et humain, au croisement de plusieurs bassins de vie.

Il convient de cultiver cette diversité pour conserver l'attractivité du territoire et réduire sa vulnérabilité au changement climatique.



Les orientations proposées pour la charte du Parc 2026-2041

Depuis bientôt 50 ans, le Pilat a orienté son développement au regard des principes du développement durable en bénéficiant du classement « Parc naturel régional ».

DÉFI N°1

Partager les valeurs Parc naturel régional sur un territoire plus vaste

Aujourd'hui, il est proposé que ce développement se réalise sur un territoire plus vaste, au Sud, au-delà des limites administratives départementales de la Loire.

Cet élargissement vers le Sud permet de prendre en compte les relations humaines et écologiques qui existent entre le Pilat actuel et les communes ardéchoises jouxtant le Pilat rhodanien, le bassin annonéen et des communes de Haute-Loire.

Il permet, d'un point de vue géographique, de poursuivre la ligne de crête jusqu'au Mont Felletin en englobant des communes plus rurales comme Le Monestier, Saint-Julien-Vocance, Saint-Julien-Molhesabate, Saint Bonnet Le Froid ... des communes qui sont également d'une grande richesse d'un point de vue naturel et connectées écologiquement avec le Pilat actuel .

Aussi, la nouvelle charte du Parc doit-elle favoriser l'appropriation des valeurs Parc par les nouvelles communes ardéchoises et altiligériennes.

DÉFI N°2

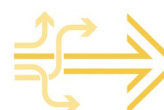
Produire des paysages de qualité

Les paysages du Pilat, emblématiques ou plus quotidiens, sont également d'une grande diversité et contribuent, aux côtés d'un caractère rural préservé, à la forte attractivité du territoire tant touristique que résidentielle.

Depuis son origine, le Syndicat mixte du Parc et ses membres portent une attention particulière à la qualité du cadre de vie, au travers de l'élaboration de documents d'urbanisme souvent vertueux, de Plan de Paysage, de conseils en architecture gratuits pour tous, de la maîtrise des dispositifs de publicité.... Ils veillent ainsi au respect de l'identité locale, à la qualité de la construction et à la préservation des paysages.

Malgré tout il convient d'accroître les capacités de tous à élaborer des projets selon une démarche paysagère, en tenant compte du fait que toutes nos actions individuelles ou collectives ont une incidence qui peut s'avérer être négative pour la qualité des paysages qui fondent notre cadre de vie commun.

Aussi la nouvelle charte du Parc doit veiller à ce que toutes ses mesures aient un impact positif sur les paysages qui sont une des ressources les plus importantes du territoire. Une empreinte « paysage » sera calculée pour chacune.



DÉFI N°3

Faire face à la crise écologique

La nature du Pilat est caractérisée par une mosaïque de milieux naturels, favorisant une diversité d'espèces végétales et animales, et garante d'une résilience écologique du territoire.

La prise en compte de la biodiversité est toujours plus importante, avec un réseau d'acteurs grandissant et des actions toujours plus nombreuses pour la préservation des espaces, des espèces et des continuités écologiques. Cette prise de conscience a considérablement augmenté sur le territoire appelé Grand Pilat qui englobe le périmètre de la future Charte du Parc. Ceci est notamment dû à la mise en œuvre successive de deux Contrats Vert et Bleu, sur une période allant de 2014 à 2023, animés par le Syndicat mixte du Parc et impliquant l'ensemble des EPCI. Peut également être citée la création de l'association Rives Nature impulsée par le Scot des Rives du Rhône qui joue un rôle de centre de ressources sur la biodiversité et avec laquelle le Syndicat mixte du Parc travaille, par exemple, à une meilleure prise en compte de la séquence Éviter Réduire Compenser dans les plans et projets d'aménagement

Il s'agit d'accompagner et d'intensifier ces dynamiques collectives pour le maintien de la mosaïque de milieux naturels, pour la préservation de ce réservoir de biodiversité et pour faire face à la crise écologique globale.

Aussi la nouvelle charte du Parc doit-elle veiller à donner une place prépondérante à la préservation de la biodiversité dans chacune de ses mesures. Une empreinte « biodiversité » sera calculée pour chacune.

DÉFI N°4

Faire face à la crise climatique

La vulnérabilité du Pilat au changement climatique a déjà pu être appréhendée. Les changements climatiques impactent déjà nos ressources en eau, notre agriculture, nos forêts et nos conditions de vie sur le territoire. Le Syndicat mixte a lancé début 2021 un travail d'élaboration d'une stratégie d'adaptation au changement climatique pour faire face à ces 4 enjeux.

Les acteurs du territoire ont conscience de ces changements, comme cela a notamment pu se mesurer lors des ateliers de concertation territorialisés. Il reste désormais à accélérer la recherche de solutions nouvelles pour y faire face et à s'astreindre à changer nos comportements en vue d'atteindre la neutralité carbone.

Aussi toutes les mesures de la nouvelle charte du Parc devront-elles avoir une empreinte carbone la plus faible possible.

Pour répondre à ces 4 défis, les mesures de la charte du Parc pourraient être déclinées selon 3 orientations principales suivantes :

- Une préservation par tous des patrimoines naturels et paysagers pour permettre leur transmission aux générations futures
- Un développement basé sur la valorisation des ressources et compétences locales pour générer de l'emploi non délocalisable
- Un accompagnement des citoyens au quotidien pour une meilleure qualité de vie



Pour répondre à ces 4 défis, les mesures de la charte du Parc pourraient être déclinées selon 3 orientations principales

A - Une préservation par tous des patrimoines naturels et paysagers pour permettre leur transmission aux générations futures

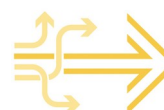
1. Reconnaître et respecter les caractéristiques des paysages (emblématiques et ordinaires) pour cultiver la spécificité du territoire (éviter sa banalisation)
2. Connaître et reconnaître des patrimoines classés et ordinaires comme témoignages de l'histoire commune du territoire et ressources pour l'avenir
3. Harmoniser et développer la connaissance du patrimoine naturel pour préserver ce patrimoine dans une relation homme-nature plus équilibrée
4. Maintenir et recréer des continuités écologiques au sein des secteurs sous pression et avec les territoires voisins
5. Réduire les pressions anthropiques sur l'eau et ses milieux associés
6. Accompagner la transition vers une agriculture durable (agro-écologie)
7. Inciter à une gestion multifonctionnelle (économique, sociale et écologique) de la forêt
8. Réaffirmer et partager la vocation touristique durable du territoire
9. Maîtriser localement la consommation et la gestion des fonciers

B - Un développement basé sur la valorisation des ressources et compétences locales pour générer de l'emploi non délocalisable

1. Faciliter la création d'activités nouvelles basées sur la valorisation durable des patrimoines naturels, paysagers et bâtis du territoire
2. Encourager une adéquation entre compétences (dont savoir-faire) locales et emploi local au service du développement durable
3. Reconnaître et maintenir le dynamisme culturel du territoire
4. Soutenir une valorisation plus locale et qualitative de la ressource bois
5. Accompagner la diversité des activités agricoles
6. Optimiser le potentiel éco-touristique du territoire
7. Promouvoir le développement endogène des énergies renouvelables

C - Un accompagnement des citoyens au quotidien pour une meilleure qualité de vie

1. Faciliter l'appropriation par tous des enjeux du territoire et rendre chacun acteur de son territoire
2. Accompagner l'adaptation au changement climatique tout en visant la neutralité carbone
3. Améliorer la maîtrise des facteurs impactant négativement la santé (pollution chimique, sonore...)
4. Plébisciter la consommation locale et durable
5. Inciter à la sobriété énergétique
6. Réduire la production des déchets et étudier une valorisation plus locale de ces derniers (économie circulaire)
7. Permettre une mobilité durable pour tous, au sein du territoire et en lien avec les villes de proximité
8. Encourager la qualité environnementale et paysagère des projets urbains et leur contribution à la mixité sociale



DIAGNOSTIC

ATOUTS

- Attractivité résidentielle
- Diversité du tissu économique
- Accroissement des activités de services
- Offre de loisirs de pleine nature développée et accessible
- Place de l'économie sociale et solidaire plus importante que celle qu'elle occupe en moyenne au niveau national
- Production et commercialisation agricole diversifiées
- Dynamisme culturel
- Patrimoines bâtis et immatériels fédérateurs
- Paysages diversifiés
- Maîtrise de la consommation foncière d'un point de vue planification
- Potentiel en matière de développement des énergies renouvelables
- Nombreuses initiatives d'adaptation au changement climatique
- Ressources forestières importantes et diversifiées
- Patrimoine naturel diversifié
- Dynamisme des acteurs agissant en faveur de la biodiversité
- Des structures de gestion de l'eau en place et active (bémol sur les affluents en rive droite du Rhône – territoire de VCA)
- Bonne qualité chimique de l'eau
- Gestion des déchets bien organisée sur le territoire
- Des initiatives en faveur d'une mobilité durable depuis longtemps.
- Sur partie Loire, bonne couverture numérique

FAIBLESSES

- Dépendance forte à la voiture et insuffisance des solutions de mobilité alternatives surtout en interne au territoire
- Dépendance aux produits pétroliers
- Production globale de déchets encore trop importante et déchets très peu valorisés localement
- Perte d'emploi continue et perte d'emploi industriel
- 2/3 des actifs travaillent à l'extérieur du territoire
- Vieillesse de la population
- Logement en inadéquation avec les besoins réels de la population
- Peu de stratégie foncière de la part des institutions (en dehors des documents de planification)
- Patrimoines bâtis et immatériels mal re - connus
- Paysages insuffisamment re - connus
- Diminution de la qualité écologique des cours d'eau
- Déficit hydrique en période estivale principalement sur bassin Rhône
- Des foyers non tous raccordés au réseau AEP
- Milieux naturels et aquatiques anthropisés
- Des forêts dont la propriété est morcelée et bois pas toujours facilement mobilisable
- Peu de valorisation locale du bois
- Difficulté de transmission des exploitations agricoles et revenus agricoles pas toujours suffisants
- Des surfréquentations touristiques sectorisés (conflit d'usage et impacts environnementaux)
- Organisation des acteurs touristiques perfectibles
- Répartition inégale de l'offre touristique et capacité d'hébergement faible ou inadaptée

OPPORTUNITÉS

- Complémentarité de l'offre culturelle ville-campagne
- Paysage attractif
- Prise de conscience de la valeur de la ressource foncière
- Ressources, compétences et savoir-faire disponibles sur le territoire et non encore valorisées
- Potentiel touristique encore à développer (notamment long séjour)
- Conscience environnementale et climatique éveillée
- Évolutions réglementaires en faveur du Développement Durable
- Territoire plus large avec une plus grande diversité d'acteurs institutionnels
- Un territoire qui, de part sa diversité, intéresse le monde de la recherche
- De nombreux acteurs en faveur de la transition écologique et climatique

MENACES

- Perte de mixité sociale
- Accessibilité aux services notamment de Santé en diminution
- Défiance vis à vis des institutions
- Banalisation des paysages
- Déséquilibre du rapport ville-campagne
- Acceptabilité de certaines énergies renouvelables (éolien notamment) en question
- Perte de biodiversité par fragmentations des milieux (et changement climatique)
- Forêt, Agriculture et Eau vulnérables au changement climatique
- Une activité touristique « neige » de moins en moins porteuse
- Intensification de la gestion forestière et de l'agriculture
- Concurrence bois énergie-bois d'œuvre au profit du bois énergie
- Concurrence sur la ressource en eau
- Pollution du territoire en partie externe (zones industrielles et trafic routier dans les vallées du Gier et du Rhône)
- Territoire convoité pour l'installation de nouvelles infrastructures de transport et de télécommunication

